

GT Encadrement supérieur

1er juillet 2022



« Cadres de tout Bercy, Unissez vous ! »



Les travaux avancent bon train pour la réforme de l'encadrement supérieur (pour mémoire : ces travaux ne concernent que les grades à partir d'administrateur de l'État. Le reste de l'encadrement est donc quelque part renvoyé avec le vil peuple (y aurait-il là un message à méditer ?)

Pour les administrateurs et administratrices, c'est un profond changement qui se dessine. Le lien entre ces derniers et une direction va assez largement se couper. Ce sera désormais une sorte de corps unique, transposable ici ou là. Mais que l'État s'engage à choyer, dans un souci de développement personnel ... L'encadrement ne sera d'ailleurs pas forcément perdant. Bercy a annoncé avoir fait des demandes budgétaires pour la gestion de ces personnels. A voir néanmoins ! Mais, en plus de l'éloignement de l'univers directionnel, c'est aussi un mode de gestion beaucoup plus teinté de modes de fonctionnement du privé, que nos vaillants cadres vont expérimenter.

En ce sens, il ne s'agit pas là que d'une évolution RH visant le « gratin » des troupes (4 000 agent.e.s à Bercy tout de même !). Ce serait plus un élément d'une réforme d'ensemble, essentiellement porté par la loi de transformation de la Fonction Publique (LTFP). Pour **Solidaires Finances**, nous sommes là manifestement sur un terrain politique, avec un indéniable changement d'ère.

En voici quelques « morceaux choisis » ...

Des LDG Interministérielles...

Comme ces grades changent d'échelle (CAP ministérielle, création du corps des administrateurs et administratrices d'État, ...), si nous pouvons le résumer ainsi, ce sera aussi le cas pour les fameuses lignes directrices de gestion. Celles-ci, dans leur cas, seront interministérielles.

Quelques points saillants à retenir:

➤ **La mobilité** s'inscrit dans trois cadres : fonctionnelle, géographique et d'environnement professionnel. Le premier poste doit au moins durer 2 ans (3 préconisés). Il faudra 4 ans, avant de caresser l'espoir d'entrer en cabinet ministériel.

➤ **Une instance collégiale d'évaluation** sera mise en place. Chaque cadre devra subir une évaluation tous les 6 ans (distincte de l'évaluation annuelle). Il s'agira de l'évaluation du parcours, de l'expertise développée, du contexte où l'agent.e est le plus efficace, des besoins d'orientation ou de formation d'où une évaluation collégiale. Cela va représenter une charge nouvelle de travail à prendre en compte. Les directeurs et directrices d'administrations centrales et celles et ceux d'établissements publics de niveau équivalent seront suivis par une instance spécifique placée auprès du Premier Ministre.

➤ S'agissant des **critères de promotion**, les administrateurs d'État sont soumis à l'obligation d'une mobilité préalable à toute promotion de grade concernant certains corps.

Pour les promotions au 3ème grade, l'agent.e devra avoir réalisé au moins deux types de mobilités différentes, parmi les trois évoquées plus haut.

➤ la **détection et l'accompagnement des cadres** se fera au travers de « viviers » (« programmes » en langage plus châtié, avec revue des cadres pour pouvoir intégrer ledit programme). Il s'agit d'un accompagnement dans la durée (« on n'y entre mais on n'en sort pas », différence avec un vivier). Promis, ce ne seront pas des conditions d'élevage industriel. Et en cas de survenance d'une maladie, le troupeau ne sera pas abattu. (bon, ça c'était juste parce que nous avons très mauvais esprit ...).

Au passage, on crée aussi un vivier des personnes en instance d'affection. Là, peut-être que certains ont pensé : « tiens, ne serait-ce pas là le coin des boulets ? ». Dont la rédemption serait éventuellement possible. Pas sûr, car ce réservoir devrait aussi contenir les agent.e.s en mission.

➤ Plein de choses seront mises en place pour que nos encadrant.e.s conservent le poil brillant, la truffe humide et l'oeil frétilant. Citons ici un comité de pilotage stratégique, des tableaux de bord notamment face aux discriminations (souci que nous ne pouvons que saluer) et un effort concernant la formation continue. Pour **Solidaires Finances**, nous commencerions par mettre en avant une réflexion sur la charge de travail. Mais peut-être sommes-nous là bêtement basiques. ...?

Et un plan, un !

Toute forte ambition s'accompagne en général d'un plan. Le dossier du jour n'échappe pas à cette règle avec la signature d'un plan managérial ministériel.

Ce « PMM », signé par le ministre en personne le 23 décembre dernier (un cadeau de Noël?) comporte cinq axes :

- Renforcer l'appui du Secrétariat Général aux directions ;
- Promouvoir la transversalité interdirectionnelle ;
- Assurer un droit à l'accompagnement personnalisé ;
- Valoriser les carrières d'expert.e ;

La suite des opérations ...

Pour les premiers « basculants » (attention à ne pas tomber!), le choix sera ouvert du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. Les autres corps suivront le même chemin, le moment venu. Cette période sera le moment pour l'administrateur « directionnel » de choisir s'il veut opter ou non pour le statut d'administrateur d'État. Sans prendre de grands risques, nous pouvons estimer que la caste la plus valorisée sera celle qui choisit le vent de l'aventure

L'accès au statut particulier d'administrateur d'État sera possible par les voies classiques (concours et tour extérieur), voies royales / princières, auxquelles viendront s'ajouter l'intégration directe (suite à évaluation par un comité ministériel) et la voie du « détachement promotionnel ». Encadrant.e.s, n'y aurait-t-il pas là un petit message subliminal ? : c'est l'AE ou la mort !

Le tableau de marche est assez soutenu. Rappelons que dès le 1er janvier de cette année, plusieurs corps ont été placés en extinction (oui, c'est un peu l'évolution des espèces ...) Parmi ceux-ci, rappelons qu'il y avait les Inspecteurs Généraux des Finances, excusez du peu ! Le corps des AFIP est également mis en extinction.

Sont également prévus à terme les directeurs de certains établissements ou agences nationales relevant de Bercy.

La DGFIP à la pointe ?

Impactée dès le 1er janvier dernier, la DGFIP a bien avancé ses pions. Elle a créé un statut d'emploi pour les emplois d'encadrant. 369 emplois en relèvent, soit 149 au titre des n°1 départementaux et assimilés et 220 postes pour les n°2 et assimilés.

Ces emplois seront répartis selon leur importance en 7 groupes définis par arrêté ministériel : 5 groupes N1 et 2 groupes N2.

Une durée maximale (6 ans) dans l'emploi a été créée (l'occupation d'emploi de DD ou DR ne peut excéder 9 ans au total, sauf proximité retraite).

Mais le tour de force a été d'aboutir à ce que les deux tiers des emplois concernés soient possiblement réservés à des agents issus de la DGFIP (6 ans comme cadres supérieurs dont 3 à la DGFIP). Ce choix nous semble être celui de la raison.

Solidaires Finances a rappelé la nécessité de publier dès que possible les décrets statutaires et indiciers ainsi que celle de mettre à disposition des membres des corps mis en extinction un simulateur de calcul. Les intéressés doivent pouvoir exercer ou non leur droit d'option en toute connaissance de cause.

Pour celles et ceux qui resteront AGFIP ou AFIP, le représentant de la DGFIP a confirmé que la progression en dynamique sera assurée (cf dispositions transitoires expresses). Nous y veillerons le cas échéant.

- Assurer une meilleure gestion des 3èmes parties de carrière.

Derrière ces thèmes qui font plutôt consensus en tant que tel, on peut citer pas mal de choses qui s'inscrivent dans le préambule de cette expression. Parfois, cela va loin (trop pour nous), comme par exemple l'emploi d'un service de « chasse de tête » (via un marché interministériel).

Sur la question des carrières expert.e, point qui a le mérite d'être cité, le problème, c'est que, pour l'instant, en termes de réalisation concrète, la case est encore vide ...

Enfin, la carrière des administrateurs de la DGDDI sera également visée.

Pour celles et ceux qui pensaient qu'il s'agissait surtout d'un affichage, ils, elles en sont pour leurs frais. C'est bel et bien une affaire à spectre large.

S'agissant des corps techniques, Bercy, s'appuyant sur leur expertise reconnue, défend plutôt l'idée de ne pas les fondre dans ce moule générique. C'est un point de vue que Solidaires Finances valide plutôt. A notre sens, et pour faire court, tout n'est pas fongible dans tout. Et ce serait même une fragilisation de compétences particulières.

Le sujet n'est pas arbitré à l'heure actuelle.

Au passage, nous avons eu droit à un point d'étape sur l'INSP (qui a pris la succession de l'ENA).

Il reste encore de nombreux textes à écrire s'agissant du contenu de la formation. C'est peut-être à ce genre de « détail » que nous constatons qu'il fallait faire vite, notamment pour une question de symbole.

A noter : dans la promotion en cours – Germaine Tillion (excellent choix !) – 20 postes sont fléchés vers Bercy (dont 2 à l'IGF).

Difficile de ne pas voir dans quel sens l'État avance.

Est-ce le bon ? Le débat est ouvert. Beaucoup d'agents inclinent plutôt pour une réponse négative.

Est-ce que les encadrant.e.s vont rejoindre ce peloton (le terme de saison ...) ? Au vu de quelques remarques glanées ci ou là, on ne peut l'exclure complètement. On sent chez l'un(e) ou l'autre, une forme de désenchantement, peut-être plus palpable au fur et à mesure que l'agent concerné avance dans la carrière.

Est-ce que le nouveau modèle, au-delà de son idéologie, va permettre de répondre à cela, même si ce n'est pas son but premier loin s'en faut ? Nous sommes très loin de pouvoir le garantir. La question est d'autant plus sensible que les moyens mis en oeuvre et les structures qui vont être développées, sont loin d'être négligeables.

En tout état de cause, c'est une mue historique pour l'encadrement supérieur et importante pour la structure administrative.

Nous allons passer d'un cadre sommet de pyramide dans une direction à une forme de cadre « tout terrain », qui devra largement faire ses preuves ou comploter, selon un mode assez éloigné de considérations statutaires habituelles.

Si la question du risque d'encadrant.e peut-être plus déconnecté de son milieu et de ses ouailles est posée, la réponse pourrait fort bien être « oui » ...